

## **République du Sénégal**

### **Mission d'appui technique à**

### **La Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSSN)**

**14-18 Janvier 2013**

#### **Aide-mémoire**

1. Une mission de la Banque mondiale s'est déroulée à Dakar (République du Sénégal) du 14 au 18 Janvier 2013 pour démarrer les discussions sur la collaboration technique et financière de la Banque mondiale dans le cadre de la préparation d'une potentielle opération de Protection Sociale au Sénégal. Les principaux objectifs de la mission étaient de travailler avec l'équipe technique de la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSSN), et les services concernés du Ministère de l'Economie et des Finances sur : (i) la planification opérationnelle d'un système de filets sociaux harmonisé; et (ii) les paramètres techniques du programme pilote du Gouvernement sur les Bourses de Sécurité Familiale.
2. La mission était composée de M. Philippe Leite (Spécialiste Principal en Protection Sociale), et Mme Linda English (Spécialiste Principale en Développement Humain), avec l'appui de Mme. Aminata Ndiaye Bob (Assistante de programme). La mission a bénéficié de la participation de Mme. Setareh Razmara (Spécialiste Principal en Protection Sociale) de Washington DC.
3. La mission tient à remercier les autorités Sénégalaises pour leur accueil chaleureux et leur coopération, en particulier à : (a) M. Amadou Mansour Faye, Délégué Général de la DGPSSN, et son équipe composée par M. Cheikh Issa, Secrétaire Général de la DGPSSN, M. Pape Malick Gningue, Coordinateur du Programme de Bourse de Sécurité Familiale (PSBF) de la DGPSSN et du Dr. Ousseynou Diop, Coordinateur du Programme pour la Couverture Maladie Universelle de la DGPSSN ; et (b) M. Mayacine Camara, Coordonnateur de l'Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique du Ministère de l'Economie et des Finances (UCSPE/MEF) et Mme Fatou Diouf, agent de l'UCSPE/MEF pour l'appui à l'organisation de la mission. La mission a aussi rencontré M. Babakar Fall, Directeur Général de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et son équipe ; Mme. Oulimata Diop, Directrice de la Monnaie et du Crédit (DMC) et son équipe ; M. Abdoulaye Ka, Coordonnateur National de la Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM), Mme Ingeborg Breuer représentante du PAM au Sénégal, Mme Giovanna Barberis, Représentante de l'UNICEF, M. Remy Pigois, Chef de la Protection Sociale de l'UNICEF ; Mme Maria Elisa

de Luna, Ambassadeur, et M. Marco Sparano, Premier Secrétaire de l'Ambassade du Brésil à Dakar.

4. Cet aide-mémoire présente une synthèse du travail de la mission. La mission a tenu une réunion de débriefing, le jeudi 17 janvier, 2013, organisée par l'UCSPE et la DGPSSN, présidée par M. Camara, coordinateur de la UCSPE/MEF, avec la mission de la Banque mondiale et représentantes du : MFSA, CLM, DMC, Ambassade du Brésil, Cellule pour la Lutte contre le SIDA, UNICEF et PAM. La liste des personnes rencontrées figure en Annexe 1.

## Contexte

5. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement du Sénégal a engagé des discussions techniques avec la Banque mondiale et les différents partenaires tels que PAM et UNICEF pour améliorer la qualité des programmes de filets de sécurité sociale existants afin de mieux soutenir les pauvres. Plus précisément, la Banque mondiale a travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement pendant la conception du PRSP III (2010-11) et a préparé une revue des programmes de filets de sécurité existants avec des propositions d'options de réformes pour l'amélioration de leur efficacité. Compte tenu de l'engagement du gouvernement, une Délégation Générale de la protection sociale et de solidarité nationale (DGPSSN) a été créée en 2011 dans le cadre du cabinet du Président visant à développer un système d'aide sociale non-contributif (filets de sécurité), basée sur des programmes clés, tels que les transferts monétaires directs, les transferts monétaires conditionnels, les pensions sociales et les transferts spécifiques pour les handicapés.

6. Dans ce contexte, le Gouvernement du Sénégal a sollicité l'appui technique et financier de la Banque mondiale dans le cadre de la conception d'un plan opérationnel pour le développement d'un programme de transferts monétaires, nommé par la DGPSSN « Programme de Bourses de Sécurité Familiale » (PBSF).

## La mission

7. Suite aux discussions initiées vers fin 2012 et pour répondre aux demandes de la DGPSSN, l'objectif de la mission de la Banque était surtout d'apporter un appui technique pour la conception du PBSF. En fait depuis des mois, l'équipe de la DGPSSN a bénéficié des consultations techniques avec les différents partenaires (le PAM, l'UNICEF, la BM) et agences nationales pour la conceptualisation du Programme de Bourses de Sécurité Familiale (PBSF), et a pris connaissance des différentes expériences sur les filets sociaux au Sénégal : tel que le NETS (Nutrition Ciblée sur l'enfant et transferts sociaux) implémenté par la CLM et l'IPSEV (Initiative de Protection Sociale des Enfants Vulnérables) implémenté par le Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entrepreneuriat Féminin, de la Micro Finance et de la Petite Enfance (MFSA).

8. **Atelier de présentation de la DGPSSN** : Au cours de la mission, le 16 Janvier, la DGPSSN a organisé un atelier pour présenter aux partenaires techniques et financiers (i) leur mission et responsabilité pour la Protection Sociale, et (ii) les grandes lignes de conception de leurs programmes (la Caisse de Mutuelle Universelle et le Programme de Bourses de Sécurité Familiale – PBSF). La DGPSSN a expliqué que leur objectif principal est de « coordonner la mise en œuvre des politiques de protection Sociale et aider la population pauvre et vulnérable dans la lutte contre la pauvreté et à assurer leur accès aux services sociaux de base ». Plus précisément dans le cadre de filets sociaux, la DGPSSN envisage de créer un système de filets sociaux qui harmonise et synchronise les politiques sociales pour la population pauvre à partir d'un programme central, nommé le Programme de Bourses de Sécurité Familiale (PBSF).

9. **Réunion à la Primature**. Le 18 janvier, la mission a aussi participé à une réunion technique à la Primature pour préparer la présentation de la DGPSSN et du PBSF au comité interministériel, prévu le 28 janvier 2013. Cette réunion était présidée par M. Cheikh T. Baye, le Directeur de Cabinet du Premier Ministre, avec des représentants du Ministère de l'Intérieur ; Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat Féminin ; Ministère de la Santé et de l'Action Sociale ; Ministère de l'Economie et des Finances ; Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales ; et de la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale. L'UNICEF et le PAM ont aussi participé à cette réunion.

10. **Le transfert monétaire conditionné de PBSF**. Pour la DGPSSN, le PBSF est présenté comme un programme de transfert monétaire aux familles pauvres avec des enfants en âge scolaire, conditionnel à leur scolarisation. Actuellement, la DGPSSN explore le versement de 100.000 FCFA par an aux familles ciblées (25.000 FCFA par trimestre) à condition que leurs enfants soient à l'école. L'objectif de la DGPSSN est d'atteindre 50 000 familles bénéficiaires à la fin de l'année 2013, et 250 000 familles à la fin de l'année 2014. De l'avis de la mission cet objectif est très ambitieux lorsque: l'identification des familles doit être le résultat d'une méthodologie transparente, résultat d'une consultation avec plusieurs secteurs et partenaires; il faut développer le système de l'information et de la gestion; il faut choisir un mécanisme de paiement claire, simple et avec une grande couverture; et il faut une structure institutionnelle en place pour soutenir l'implémentation du programme. Sur la base des expériences dans d'autres pays, un programme comme le PBSF est développé au cours de 18 mois. Ainsi, il est crucial que les activités préparatoires du PBSF en 2013 servent à la DGPSSN comme une première étape pour mettre en place les instruments nécessaires. (y compris formation de capacités du personnel au sein de la DGPSSN) avant de passer à une plus grande échelle en 2014.

11. **Discussions techniques sur le rôle de la DGPSSN et du PBSF**. L'équipe technique de la DGPSSN a discuté, avec la mission et autres partenaires de développement, de l'importance de la DGPSSN dans le contexte sénégalais pour la coordination des programmes de filets sociaux et les étapes de préparation pour un

programme tel que le PBSF pour l'année 2013. D'après le décret présidentiel, la DGPSSN a plusieurs rôles : (i) de mettre en place les politiques de Protection Sociale ; (ii) de coordonner la stratégie nationale de la Protection Sociale et la politique de lutte contre la pauvreté ; et (iii) d'exécuter le PBSF.

## Conclusion de la mission

12. Etant donné que la mission principale de la DGPSSN est de coordonner la mise en œuvre des politiques de protection sociale et de développer un système de protection sociale, la mission de la Banque mondiale suggère les points suivants :

- a. **Lancer une discussion technique pour soutenir la mise en œuvre du PBSF.** Particulièrement la mission suggère la création d'un comité technique pour discuter les points clefs du système de filets sociaux et du PBSF avec l'équipe de la Banque mondiale : (i) système d'identification des bénéficiaires ; (ii) système de registre ; (iii) mécanisme de paiement ; et (iv) mécanismes de vérification des conditionnalités pour les transferts monétaires.
- b. **Avoir une coordination intersectorielle pour garantir la mise en œuvre du Système de Filets Sociaux.** Une des faiblesses principales des programmes de la protection sociale au Sénégal est l'absence d'une coordination cohérente entre les programmes. Pour atteindre l'objectif d'un système de protection sociale, il est nécessaire de considérer une structure organisationnelle différente de celle qui existe afin de clarifier clairement les rôles. Plus précisément, il est important de séparer les rôles : (i) d'avoir un comité interministériel responsable pour les politiques et pour la coordination des politiques ; et (ii) d'avoir une cellule technique de filets sociaux pour la mise en œuvre des interventions.
- c. **Clarifier l'objectif (vision sur le long terme) de la DGPSSN pour le développement du Système de Filets Sociaux.** La DGPSSN a mis tous ces efforts sur la conception de la mutuelle universelle de santé, et la mise en œuvre du PBSF. De ce fait, la DGPSSN ressemble plus à une agence d'exécution de programmes. Par conséquent, Il est nécessaire pour la DGPSSN d'avoir une réflexion sur son rôle comme coordinateur du Système de Filets Sociaux et donc responsable pour le développement du système, mais aussi comme agence d'exécution du programme. De l'avis de la mission, une recommandation à la DGPSSN est :

LA DGPSSN peut avoir deux responsabilités par rapport aux filets sociaux au Sénégal:

**Unité de coordination des filets sociaux:** Pour le rôle de coordinateur, un résultat très attendu par tous les acteurs concernés est la conception des politiques dans une vision plus

large où les interventions sont coordonnées pour augmenter leur impact et réduire des gaspillages de ressources.

**Unité d'exécution des filets sociaux:** Pour le rôle d'agence d'exécution, Il peut mettre en œuvre des interventions pour une population cible et pour le développement des outils nécessaires pour le système, comme le registre (c'est-à-dire, il peut être responsable du développement du système de filets sociaux en mettant en place un registre unique de bénéficiaires potentiels qui permettra la création d'un système de filets sociaux et une amélioration du coût efficacité des politiques sociales au Sénégal).

d. **Élargir l'objectif du PBSF.** Actuellement PBSF est limité à une seule intervention, transfert monétaire conditionnel à l'éducation. Ainsi une recommandation à la DGSSN est : élargir l'objectif du PBSF pour qu'il deviant le programme clef du Gouvernement<sup>1</sup>. Ainsi, le PBSF aura le double objectif de:

1. **Atténuer la pauvreté à court terme - améliorer la consommation des familles pauvres par des transferts monétaires directs ou bon d'achat ou transferts en espèces aux ménages ;**
2. **Réduire la pauvreté à long terme - augmenter le capital humain des enfants et protéger les femmes enceintes dans les familles bénéficiaires par l'accroissement de l'utilisation des services sociaux de base (éducation, santé) pour lutter contre la malnutrition.**

## Feuille de route pour arriver au cible de 50 000 familles en 2013

13. La mission suggère que les étapes suivantes soient prises en considération afin d'essayer d'atteindre l'objectif fixé par la DGSSN :

- i. **Première action :** exploiter très prochainement les expériences existantes pour démarrer le registre sur une « base » connue. Il est recommandé de construire le système sur la base des expériences sénégalaises de filets sociaux tels que le NETS, IPSEV et PAM. La date proposée est mai 2013.
- ii. **Deuxième action :** préparer des études pour la création du registre et pour la conception du programme de transfert monétaire conditionnel. (voir Annexe 2 –

<sup>1</sup> Exemple: En augmentant l'ampleur de l'objectif du PBSF pour le court et le long terme, le programme peut consolider autour de lui d'autres interventions telles que le Bolsa Familia au Brésil qui a harmonisé 4 interventions dans une stratégie de réduction de la pauvreté plus large nommée Faim Zéro. Pour vous donner une idée : en ajoutant des composants nutritionnels du NETS pour la malnutrition des enfants entre 0 et 5 ans, IPSEV et d'autres programmes sociaux, le PBSF couvrira un ensemble plus large de familles et aura un résultat plus long terme lorsqu'il touchera la nutrition et l'éducation des enfants.

attention : la DGPSSN devra définir les acteurs responsables pour chaque étape et entre parenthèses la mission a donné des exemples).

- iii. *Troisième action : révision des fonctions de la DGPSSN* pour élargir le champ de leur travail autour de la coordination des actions sociales avec un objectif plus général qui va permettre une couverture sociale plus efficace pour tous les pauvres et vulnérables au Sénégal et *la création d'une unité de mise en œuvre pour le PBSF* (eg. cellule de filets sociaux). Un résultat attendu pour la cellule est la création d'un registre unifié de bénéficiaires potentiels pour les filets sociaux (la population pauvres) sénégalaises. La date proposée pour atteindre cet objectif est fin août, début septembre 2013.

### **Etapas Prochaines**

14. Suite aux discussions avec l'équipe de la DGPSSN et UCSPE/MEF la mission s'est mise d'accord sur les points suivants :

La Banque mondiale est prête à appuyer le Gouvernement pour la création d'un système de filets sociaux dans le contexte présenté ci-dessus. Afin d'avancer dans les discussions, la Banque mondiale a besoin de recevoir une lettre officielle du Gouvernement pour confirmer sa demande de soutien technique et financière tout en identifiant l'Institution ou le Comité qui sera en charge de la préparation du projet.

La Banque mondiale va transmettre à la DGPSSN et à l'UCSPE/MEF des exemplaires de termes de référence pour quelques études, ainsi que des expériences dans d'autres pays. L'équipe de la Banque mondiale propose aussi d'organiser des vidéo-conférences au cours des prochains mois (au moins une vidéo-conférence par mois) afin d'avoir des discussions plus approfondies sur les préoccupations techniques de la DGPSSN.

### **Disposition en matière d'information**

15. La divulgation au public, du présent Aide-mémoire a été discutée et agréée avec l'équipe de la DGPSSN et de l'UCSPE/MEF.

## Annexes

### Annexe 1 Liste des personnes rencontrées

N°	Nom	Institution	Téléphone	Email
1	Abdoulaye Dieng	DDPEGV/MFEEF	77 605 73 55	diengab@hotmail.com
2	Abdoulaye Ka	CLM	77 569 53 03	aka@clm.sn
3	Abdoulaye Ndong	DMC/MEF	77 968 93 01	ndongabdoulaye@yahoo.fr
4	Aissata Fall	UNICEF	77 569 11 57	Aissatafall.job@gmail.com
5	Anna Bergeot	Chef de section -Délégation de l'Union européenne	77 887 37 37	Anna.bergeot@eeas.europa.eu
6	Ariel Pino	Spécialiste sécurité sociale BIT	77 442 12 31	piro@ilo.org
7	Bernard Taverne	Médecin IRD/CNLS	77 651 58 46	Bernard.taverne@ird.fr
8	Cheikh Issa Sall	SG/DGFSM		cissall@hotmail.com
9	Djibril Ndoye	BM	33 859 4114	dndoye@worldbank.org
10	Dr Diop Ousseynou	CACMU	77 632 45 86	ousseydiop@hotmail.com
11	Eric Vanbeveren	Attaché à la Coopération au Développement	77 81962 56	
12	Fatou Diouf	UCSPE/MEF		ffdiouf@hotmail.com
13	Giovanna Barberis	UNICEF	77 638 61 04	
14	Hamadou Kodo Sounna	PAM	77 804 95 32	Kodohamadou.sounna@wfp.org
15	Inge Breuer	PAM		ingebreuer@wfp.org
16	Jerome Clouzeau	Médecin Conseiller Technique	77 766 80 69	Jerome.clouzeau@gmail.com
17	Joseph Sadio	PAM	77 650 33 01	Joseph.sadio@wfp.org
18	Linda English	BM	33 859 41 90	Lenglish@worldbank.org
19	Macoumba Diouf	ANSD/MEF		Macoumba.diouf@ansd.sn
20	Mayacine Camara	UCSPE-MEF	77 420 22 09	
21	Ndeye Mayé Diouf	DCEF/MEF	77 654 02 87	
22	Papa Malick Gningue	DSPSN/DGPSN	77 304 47 63	Papmalick2011@yahoo.fr
23	Philip English	Banque mondiale	77 808 10 94	penglish@worldbank.org
24	Philippe Leite	Economiste Principal protection sociale	1 202 473 2582	pleite@worldbank.org
25	Remy Pigois	UNICEF	77 637 57 33	rpigois@unicef.org
26	Rokhayatou Talla Ba	CSO-PLCP/MFEEF	77 542 50 08	rokhayatoutallaba@gmail.com
27	Saidou Ba	Economiste FMI	33 821 33 98	eba@imf.org
28	Sanor Dieye	UCSPE/MEF	77 971 14 40	Sanor71@yahoo.fr
29	Yussupha Diagne	DPEE/MEF	33 824 92 65	zalk.diagne@gmail.com
30	Zeynab Mbengue Wade	DGP/MEF	77 525 00 09	Zeynab.mbengue@gmail.com

## Annexes

### Annexe 1 Liste des personnes rencontrées

N°	Nom	Institution	Téléphone	Email
1	Abdoulaye Dieng	DDPEGV/MFEEF	77 605 73 55	diengab@hotmail.com
2	Abdoulaye Ka	CLM	77 569 53 03	aka@clm.sn
3	Abdoulaye Ndong	DMC/MEF	77 968 93 01	ndongabdoulaye@yahoo.fr
4	Aissata Fall	UNICEF	77 569 11 57	Aissatafall.job@gmail.com
5	Anna Bergeot	Chef de section -Délégation de l'Union européenne	77 887 37 37	Anna.bergeot@eeas.europa.eu
6	Ariel Pino	Spécialiste sécurité sociale BIT	77 442 12 31	piro@ilo.org
7	Bernard Taverne	Médecin IRD/CNLS	77 651 58 46	Bernard.taverne@ird.fr
8	Cheikh Issa Sall	SG/DGFSM		cissall@hotmail.com
9	Djibril Ndoye	BM	33 859 4114	dndoye@worldbank.org
10	Dr Diop Ousseynou	CACMU	77 632 45 86	ousseydiop@hotmail.com
11	Eric Vanbeveren	Attaché à la Coopération au Développement	77 81962 56	
12	Fatou Diouf	UCSPE/MEF		ffdiouf@hotmail.com
13	Giovanna Barberis	UNICEF	77 638 61 04	
14	Hamadou Kodo Sounna	PAM	77 804 95 32	Kodohamadou.sounna@wfp.org
15	Inge Breuer	PAM		ingebreuer@wfp.org
16	Jerome Clouzeau	Médecin Conseiller Technique	77 766 80 69	Jerome.clouzeau@gmail.com
17	Joseph Sadio	PAM	77 650 33 01	Joseph.sadio@wfp.org
18	Linda English	BM	33 859 41 90	Lenglish@worldbank.org
19	Macoumba Diouf	ANSD/MEF		Macoumba.diouf@ansd.sn
20	Mayacine Camara	UCSPE-MEF	77 420 22 09	
21	Ndeye Mayé Diouf	DCEF/MEF	77 654 02 87	
22	Papa Malick Gningue	DSPSN/DGPSN	77 304 47 63	Papmalick2011@yahoo.fr
23	Philip English	Banque mondiale	77 808 10 94	penglish@worldbank.org
24	Philippe Leite	Economiste Principal protection sociale	1 202 473 2582	pleite@worldbank.org
25	Remy Pigois	UNICEF	77 637 57 33	rpigois@unicef.org
26	Rokhayatou Talla Ba	CSO-PLCP/MFEEF	77 542 50 08	rokhayatoutallaba@gmail.com
27	Saidou Ba	Economiste FMI	33 821 33 98	eba@imf.org
28	Sanor Dieye	UCSPE/MEF	77 971 14 40	Sanor71@yahoo.fr
29	Yussupha Diagne	DPEE/MEF	33 824 92 65	zalk.diagne@gmail.com
30	Zeynab Mbengue Wade	DGP/MEF	77 525 00 09	Zeynab.mbengue@gmail.com

## Annexe 2 : Études de préparation nécessaires pour la mise en œuvre du système de transfert monétaires

- a. Les études indispensables pour la préparation du registre, du système, et dans l'intervention de transfert monétaire conditionnel à l'éducation qui doivent être finalisées d'ici à fin Avril 2013 sont:
  - i. L'étude sur les mécanismes de paiement des transferts monétaires aux ménages. (responsable : DGPSSN ; il faut identifier une agence pour l'appui)
  - ii. L'étude sur le réseau informatique existant au niveau géographique le plus bas pour la saisie de données dans le registre et pour le suivi et l'évaluation, et système de plaintes. (responsable : DGPSSN ; il faut identifier une agence pour l'appui)
  - iii. L'étude sur les entreprises locales qui peuvent travailler sur la conception du registre et du système d'information. (responsable : DGPSSN ; il faut identifier une agence pour l'appui)
  - iv. L'étude pour renforcer le personnel de la DGPSSN pour la gestion du projet incluant la préparation du planning pour l'exécution du projet; (responsable : DGPSSN ; il faut identifier une agence pour l'appui)
  - v. L'étude sur les données existantes au niveau géographique le plus bas pour la création d'une méthode de ciblage géographique transparente pour la mise en échelle du programme et l'identification des zones géographiques pour le projet pilote. (responsable : DGPSSN ; appui : BM et ANDS)
  - vi. L'étude sur l'offre de services (Santé et Education) dans les zones pauvres du pays pour assurer les services aux populations bénéficiaires du programme. (responsable : DGPSSN ; il faut identifier une agence pour l'appui)
  - vii. L'étude sur la collaboration entre le DGPSSN et les Ministère de l'Education pour définir quel type des conditionnalités à appliquer et comment faire le suivi des conditionnalités. (responsable : DGPSSN ; il faut identifier une agence pour l'appui)
  - viii. L'étude sur l'impact du programme sur la pauvreté et inégalité, aussi bien que sur la participation scolaire sur les données 2011 en utilisant les paramètres choisis pour le projet pilote. (responsabilité BM, avec l'appui DGPSSN, UNICEF.)

ix. L'étude sur la structure nécessaire pour la sélection des bénéficiaires, collecte d'informations et suivi. Exploiter les expériences CLM, ANSD et PAM. (responsable : DGPSSN ; il faut identifier une agence pour l'appui – BM, Ambassade du Brésil, BIT)

x. Organiser une visite aux Brésil pour voir la démarche opérationnelle du Bolsa Família. (responsable : BM et Ambassade du Brésil)

b. Les études indispensables pour la préparation du projet et du système, identifiés et finalisés entre Avril et Juin 2013 au niveau administratif sont :

xi. L'identification des agents (agence) qui seront sur le terrain pour la collecte de données du Registre

xii. La préparation du questionnaire d'inscription au programme

xiii. La préparation du flux de fonds de la DGPSSN aux bénéficiaires

xiv. La préparation des manuels de procédures :

1. Du Programme (expliquant le programme)
2. Administrative,
3. Gestion financière, et Passation des marchés,
4. Suivi et évaluation (préparation du plan de suivi et évaluation)

c. Les activités à finaliser entre Avril et Septembre 2013 au niveau technique sont:

xv. La conception du logiciel du Registre et Système d'Information de base qui inclut le suivi des transactions (paiements), le dispositif pour la vérification des conditionnalités et fournira des informations pour la gestion du programme.

xvi. Le test du questionnaire du Registre Terrain et à la Saisie d'information.

xvii. L'évaluation du mécanisme de paiement choisi sur le terrain.

xviii. L'identification des potentiels bénéficiaires pour collecter les informations sur le registre

xix. Présentation du Programme à la population concernée

xx. Collecte des données des bénéficiaires identifiés

**d. Les activités à faire entre Octobre et Décembre 2013 (version optimiste)**

**xxi. Paiement du premier transfert à (minimum 10,000 familles) en octobre**

**xxii. Paiement de transferts à 50 000 familles et présentation du carnet de conditionnalités des premiers 10 000 familles**

## **Annexe 3 - Recommandations plus détaillées pour la DGPSSN**

### **1. L'Appui institutionnel :**

- a. **Actuel :** demande d'aide aux partenaires et aux autres secteurs déjà faite
- b. **Recommandation :** À la demande du Gouvernement du Sénégal, la mission de la Banque mondiale a démarré l'appui technique pour la conception du projet Pilote et du système de filets sociaux. Cet appui continuera sous la forme d'échanges de documents nécessaires - tels que les termes de références -, audio et vidéo-conférences. La mission souhaite que la DGPSSN continue à travailler avec les autres ministères, CLM, DMC et ANSD et avec les Partenaires au Développement (PAM et UNICEF) pour la mise en œuvre de ce projet pilote et du système de filets sociaux (La mission a discuté avec les représentants des partenaires de l'objectif du programme et de l'importance de la collaboration). Il a été convenu que la concertation puisse être maintenue afin de consolider les synergies entre les programmes et la collaboration pour les interventions, de façon à réduire les pertes et à concentrer les ressources sur les populations concernées.

### **2. Le rôle institutionnel de DGPSSN**

- a. **Actuel :** malgré les missions de la DGPSSN qui mettent l'accent sur la coordination de toutes les politiques de lutte contre la pauvreté, le DGPSSN met tous ces efforts sur la préparation de la mutuelle universelle de santé et de la conception et mise en œuvre du PBSF. Cependant, il est recommandé que la DGPSSN fasse une réflexion profonde sur leur rôle comme coordinateur et responsable du développement d'un système de filets sociaux, aussi bien qu'agence d'exécution.
- b. **Recommandation :** La mission a eu l'opportunité de discuter non seulement le rôle majeur de la DGPSSN comme coordinateur mais aussi comme responsable pour la mise en œuvre d'une intervention. C'est-à-dire, la DGPSSN doit se présenter et être vu par les ministères sectoriels (et pour les partenaires) comme l'institution responsable de coordonner les politiques sociales au Sénégal, lorsque chaque secteur utilise des procédures de ciblage ou de suivi et évaluation, aussi bien que de gestion financière, différentes. De ce fait, lorsqu'il n'existe pas des procédures de suivi et d'évaluation, il n'est pas facile d'avoir une vision globale et générale des politiques sociales et de ces impacts sur les bénéficiaires. La DGPSSN peut jouer ce rôle de coordinateur, et le registre unique devient un outil d'unification pour les politiques sociales, et en plus, la DGPSSN peut définir les règles pour le suivi et l'évaluation à adopter. Voyez ci-dessous une idée sur les fonctions de la DGPSSN :

### Rôle – grand coordinateur des politiques sociaux

On suggère que l'équipe actuelle de la DGPSSN doit être le responsable entre autres des activités pour :

- i. la coordination des politiques sociaux soit des autres secteurs gouvernement soit des partenaires (il n'y a pas mal d'expériences au Sénégal : NETS, IPSEV, SESAME, etc.)
- ii. la conception du registre unique
- iii. la conception du système d'information pour les interventions implémentées par le DGPSSN
- iv. la définition de la méthode de ciblage géographique unique
- v. la définition du critère de pauvreté à utiliser pour le ciblage communautaire
- vi. la création des régulations et procédures de suivi et évaluation à suivre pour les interventions
- vii. la création des campagnes d'information pour mettre en prospective les actions et résultats dans la lutte contre la pauvreté
- viii. la création des réglementations pour la gestion financière des fonds de DGPSSN et des interventions créées par la DGPSSN
- ix. la création des réglementations pour la passation des marchés nécessaires pour la DGPSSN et pour les interventions créées par la DGPSSN
- x. la création du réseau informatique nécessaire pour réduire les coûts associés au registre et saisie des informations collectées

### Agence pour la Mise en œuvre des interventions

La DGPSSN doit préparer et choisir l'équipe de spécialistes pour la mise en œuvre des interventions. Par rapport aux transferts monétaires : Compte tenu de la complexité de la mise en œuvre du transfert monétaire conditionnel, la mission a recommandé la mise en place d'une équipe composée par des experts (de la DGPSSN ou d'autres institutions ou des contractuels) dédiée à la gestion du projet qui inclut (entre d'autres):

xi. Un expert en transferts monétaires pour la mise en œuvre de l'intervention

xii. Un expert pour la suivi et l'évaluation du programme qui suit les régulations de la DGPSSN

Plus précisément, le DGPSSN doit être responsable pour voir toutes les politiques sociales et voir comment ces politiques peuvent interagir de façon à réduire les mauvais gaspillages et augmenter le bon chevauchement d'actions qui augmentent la couverture et l'impact des actions sociales au Sénégal. Toutes ces politiques vont profiter du registre unique et du système.

### 3. La présentation du Programme de Bourses de Sécurité Familiale :

- a. **Actuel :** le programme est présenté avec une vision globale bien définie mais la DGPSSN change directement l'avis pour mettre l'accent directement sur une intervention unique qui apporte un transfert monétaire conditionnel à la scolarisation des enfants qui veut toucher 250 000 familles.
- b. **Recommandation :** le PBSF ne doit pas être présenté ou donner une interprétation qu'il est conçu pour une seule intervention, le transfert monétaire conditionnel à l'éducation. Le PBSF peut élargir son champ d'action pour être vu comme le programme qui « consolide et harmonise » une série d'interventions menées par des autres ministères et partenaires avec le double objectif :
  - i. Atténuer la pauvreté actuelle - augmenter la consommation des familles pauvres par des transferts monétaires directs ou bon d'achat ou transferts en espèces aux ménages
  - ii. Réduire la pauvreté à long terme - augmenter le capital humain des enfants et protéger les femmes enceintes dans les familles bénéficiaires par l'accroissement de l'utilisation des services d'éducation et de santé pour aussi lutter contre la malnutrition.

En augmentant l'ampleur de l'objectif du PBSF, le programme peut consolider d'autres interventions telles que le Bolsa Familia au Brésil qui a harmonisé 4 interventions. Par exemple, le PBSF garde la composante éducation et ajoute des composantes nutritionnelles du NETS pour la malnutrition des enfants entre 0 et 5 ans, IPSEV et d'autres programmes sociaux qui permettent au PBSF de couvrir les besoins des familles pauvres efficacement.

En d'autres termes, le PBSF est un programme de BOURSES pas d'une BOURSE qui envisage l'amélioration de la qualité de vie des pauvres.

#### 4. Identification de ménages et Création d'un Registre Unifié

- a. Actuel : le PBSF, le programme des transferts monétaires se focalisent sur des régions pauvres dans les zones péri-urbaines et rurales. Pour identifier les ménages, la DGPSSN pense à un ciblage géographique, combiné avec le ciblage à base communautaire (Community Based Targeting - CBT) ; le ciblage par caractéristique spécifique des ménages et le ciblage par la condition socio-économique des familles (proxy) pauvres.
- b. Recommandation : réfléchir à la création du registre unifié et préparer la feuille de route pour la mise en œuvre du registre de potentiels bénéficiaires. Plus précisément pour la création du registre il faut prendre quelques actions tels que:
  - i. création de la fiche de renseignement qui contient des caractéristiques sociodémographiques
  - ii. évaluation de la structure nécessaire (physique et matérielle) pour la collecte de données au niveau local et saisie d'informations dans le logiciel
  - iii. évaluation du réseau de communication pour le registre
  - iv. travailler avec l'ANSD pour créer un répertoire de données au niveau géographique très fin pour la création d'une classification de régions par rapport à la pauvreté (multidimensionnel)
  - v. exploiter les structures actuelles de la CLM, PAM et ANSD pour voir si le programme peut bénéficier de leur expertise et structure pour avancer dans la création du registre.
  - vi. exploiter le démarrage du registre sur la base de données de la CLM et PAM, c'est-à-dire, faire le chevauchement des zones identifiées sur les données ANSD, de la CLM et du PAM, et démarrer le registre par une visite de tous les ménages (qui nous permet aussi : d'explorer la mise en place d'une couverture plus large des filets sociaux ; et d'évaluer la qualité du ciblage communautaire avec des méthodes plus fines pour mesurer la pauvreté économique) ou seulement pour les familles déjà identifiées.
  - vii. planifier l'évaluation du processus pour voir comment la méthode choisie peut être utilisée pour l'expansion du projet par rapport à la structure nécessaire.

**5. La composante de transfert monétaire conditionnel à l'éducation des enfants du PBSF**

- a. **Actuel** : 100 000 FCFA par an si le ménage envoie les enfants à l'école.
- b. **Recommandation** : exploiter la liaison du programme NETS pour les enfants de 0 à 5 ans et la Bourse pour l'éducation des enfants entre 6 et 11 ans. Par exemple :

i. Le programme central est la bourse éducation (be) que fait le transfert de 100.000 pour une période fixe (24 mois avant évaluation pour la continuité ou sortie) pour garantir la promotion du capital humain des enfants

ii. Le NETS est un programme d'appui temporaire pour la malnutrition des enfants de moins de 5 ans ou femmes enceintes, si la zone est identifiée comme une zone d'intervention à malnutrition. Le NETS dure 6 mois.

iii. **Schème de transferts dans une zone identifiée comme vulnérable à une crise de malnutrition:**

1. Si le ménage a des enfants entre 0 et 16, il reçoit au cours de l'année de crise la bourse éducation et le NETS ; et 100 000 pour la deuxième année (be seulement).
2. Si le ménage n'a que des enfants entre 0 et 5 ans ou une femme enceinte, le NETS est présent pendant l'année de la crise.
3. Si le ménage n'a que des enfants entre 6 et 16 ans, le transfert de 100 000 FCFA de la bourse éducation est versé pour les deux ans.

Ainsi, les deux interventions peuvent marcher ensemble (coordination) pour avoir un impact plus large sur les familles et une couverture plus grande (une même synchronisation avec PAM pour les zones où le service scolaire est faible ou inexistant, c'est-à-dire, PAM continue le bon d'achat en suivant le critère de ciblage de la DGPSSN) quand on utilise le registre unique pour identifier les ménages pauvres.

c. **Attention** : après le période de l'intervention, les ménages doivent actualiser leur information dans le registre pour une évaluation de leur situation pour la continuation du programme.

6. Dans les prochains mois (Avril est l'objectif), la DGPSSN doit être prêt pour préparer les manuels de procédure de l'intervention à exécuter (transfert monétaire conditionnel à l'éducation, et pourtant il faut avoir des critères et descriptions bien clairs autour de:

**i. Objectif de cette composante :**

1. exemple: Augmenter la consommation, et investissement au capital humain des enfants pauvres.

**ii. Description de l'intervention (population cible incluse) et des conditionnalités:**

1. exemple : ménages pauvres avec des enfants entre 6 et 16 ans – Un transfert Fixe (F) par ménage est disponible sous la condition que les enfants entre 6 et 16 ans doivent fréquenter régulièrement l'école (80% de participation par mois (minimum)).

**iii. Ciblage:**

1. exemple : Le programme des transferts monétaires se focalisera sur des régions pauvres dans les zones péri-urbaines et rurales qui ont accès aux services de base requis. Pour identifier les ménages les plus pauvres, un ciblage géographique sera combiné avec le ciblage à base communautaire (Community Based Targeting - CBT) ; le ciblage par caractéristique spécifique des ménages et le ciblage par la condition socio-économique des familles (proxy) pauvres.

**iv. La population cible**

1. exemple: ménage ou famille pauvres avec des enfants de 6 à 16 ans.

**v. Durée du programme**

1. exemple : les ménages bénéficiaires reçoivent l'apport financier pendant 3 années consécutives, avant une re-certification.

**vi. Re-certification**

1. exemple : pour participer au programme, l'information au registre ne doit pas être plus ancienne que 3 ans

**vii. Destinataire du transfert**

1. exemple : qui reçoit le transfert ? une personne identifiée par le chef ? la première femme ?...

**viii. Valeur des transferts :**

1. exemple : le choix de la valeur 100 000 FCFA doit être lié à des arguments économiques. ex. montant Fixe (F) sera autour de 100.000

FCFA par an par ménage ce qui représente environ x% de la ligne de pauvreté alimentaire (x FCFA par ans et par tête) ;

**ix. Fréquence du paiement :**

1. exemple : les transferts monétaires seront payés tous les trimestres (4 paiements par an) aux bénéficiaires. L'objectif est d'atteindre un paiement tous les deux mois (6 paiements par an) pour l'expansion du programme.

**x. Conditionnalités: Il faut bien clarifier les conditionnalités.**

1. exemple : les enfants entre 6 et 16 ans doivent suivre régulièrement les cours dans les établissements scolaires, c'est-à-dire, plus de 80% de fréquence scolaire par mois.

**xi. Système de paiement : décrire le mécanisme de paiement choisi (voir discussion au paragraphe suivant)**

1. exemple : chaque 3 mois la personne identifiée dans le ménage bénéficiaire doit se déplacer vers l'agence de paiement pour le retrait de son bénéfice

**7. Système de paiement**

- a. Actuel : le DGPSSN, afin d'identifier le système de paiement le mieux adapté pour les ménages, préparera une étude pour évaluer les systèmes potentiels de paiement pour que les bénéficiaires reçoivent les transferts à temps et de façon prévisible.
- b. Recommandation : pour la préparation de l'étude, la Direction de la Monnaie et du Crédit doit être consultée lorsqu'ils ont une grande expertise sur le sujet et peut conseiller la DGPSSN. Lors de la visite de la mission à DMC, la Directrice Mme. O. Diop nous avait mis à disposition leur expertise, expérience et appui pour le choix, sélection et négociation sur le taux à payer aux agences.

**8. Suivi-évaluation :**

- a. Actuel: dès la conception du projet, il est prévu de planifier le suivi-évaluation
- b. Recommandation : mettre davantage l'accent sur l'évaluation de processus et l'évaluation des coûts de fonctionnement au cours de la première année d'intervention pour avoir une information plus précise pour l'expansion du projet. La DGPSSN doit donc préparer le plan de suivi et d'évaluation que les

autres programmes vont suivre pour la présentation des résultats et pour la gestion financière du programme.

**9. Mécanisme de plainte :**

**a. Actuel :**

**b. Recommandation :** un mécanisme de plainte est nécessaire et il sera bien défini au cours de la préparation du projet pilote.

**10. Campagne d'information et de communication (CIC)**

**a. Actuel :** une campagne d'information est prévue

**b. Recommandation :** la mise au point d'instruments de communication, y compris une campagne d'éducation et de communication sur le programme des transferts monétaires au niveau national, départemental, communal et villageois. Des différents mécanismes de communication seront développés, tel que la formation, la sensibilisation, les matériaux de communication, et les médias. Il faut aussi faire attention à la langue utilisée pour la communication aux bénéficiaires qui sont dans les communes pauvres et rurales.

## Vers un Système de Filets Sociaux Productifs et Ciblés au Sénégal

Dakar, le 22 juin 2012

9 :00 – 17 :00

Hôtel Pullman

L'objectif principal de l'atelier est de présenter le projet du rapport sur la revue des filets sociaux développé dans la cadre de l'Assistance Technique qu'apporte la Banque mondiale au Gouvernement du Sénégal. Le projet du rapport consolide les notes techniques ponctuelles développées en étroite collaboration des autorités à ce jour et qui ont abordé les thèmes suivants :

- i) Les liens entre les filets sociaux et la croissance économique ;
- ii) Analyse des réponses aux chocs au Sénégal ;
- iii) Revue des Programmes du Filet Social au Sénégal ;
- iv) Revue de l'arrangement institutionnel ;
- v) Ebauche d'un système de ciblage national efficace et transparent (en cours d'actualisation en utilisant l'enquête ESPS-II)
- vi) Analyse de l'incidence des bénéfices de changements possibles dans les structures tarifaires de certains produits subventionnés (en cours d'actualisation en utilisant l'enquête ESPS-II).

### Agenda

Président: Monsieur Mansour FAYE Délégué Général à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale

Moderateurs Thierno Seydou NIANE Coordonnateur Unité de Coordination et de Suivi de Politique Economique ou son représentant et Azedine Ouerghi Banque Mondiale

### Présentations suivies de discussion/débats

- 9 :30- 9 :45 Allocution de bienvenue : Monsieur Ousmane KA Coordonnateur National CSO-PLCP  
Discours d'ouverture par le Délégué Général sur la Protection Sociale dans les priorités du Gouvernement  
Mot du Modérateur des travaux : Monsieur Thierno Seydou NIANE Coordonnateur Unité de Coordination et de Suivi de Politique Economique ou son représentant
- 9 :45- 10 :00 Etat d'avancement du programme assistance technique de la Banque mondiale  
Azedine Ouerghi. Banque mondiale
- 10:00 - 11 :30 Revue du système des filets sociaux au Sénégal : Défis et Options.  
Julie Van Domelen, Consultante- Banque Mondiale
- 11 :30 - 12 :30 Leçons tirées de l'étude d'évaluation d'impact du Projet CLM-NETS par M. Abdoulaye KA  
Coordonnateur National CLM-NETS
- 12 :30 – 14 :00 Déjeuné
- 14 :00 - 15 :00 Analyse d'incidence des bénéfices de produits et services subventionnés (ESPS II)  
Damien Echevin, Consultant- Banque Mondiale
- 15 :00 – 15 :30 Pause café
- 15 :30 - 16 :30 Options de ciblage pour les filets sociaux (ESPS II)  
Damien Echevin, Consultant- Banque Mondiale
- 16 :30 - 17 :00 Prochaines étapes et clôture de l'atelier  
Président